



Label TERRITOIRE DURABLE, UNE COP D'AVANCE

22 territoires récompensés à l'occasion de cette 6^e édition

Une distinction régionale pour des territoires durables

Le palmarès de la 6^e édition du label régional *Territoire durable, une Cop d'avance* a été dévoilé ce 14 octobre 2024, à l'occasion de la 2^e édition de la journée régionale SudBiodiv. **22 territoires** menant une démarche locale de développement durable sont récompensés cette année : **6 nouveaux lauréats et 16 renouvellements de labellisation.**

59 territoires primés depuis 2018

Les **6 nouveaux territoires lauréats** de cette 6^e édition rejoignent les 53 autres déjà engagés dans le label depuis sa création en 2018 ; ce qui porte à **59 le nombre de territoires de Provence-Alpes-Côte d'Azur inscrits dans ce dispositif régional en 2024.**

Le département des Bouches-du-Rhône comptabilise 24 lauréats. Le département du Var enregistre 15 lauréats et celui de Vaucluse 10 lauréats. Le département des Alpes-Maritimes compte 5 lauréats, les Alpes de Haute-Provence 3 lauréats, et enfin 2 lauréats pour les Hautes-Alpes.

Un label pour identifier, accompagner et valoriser

Piloté par la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'État (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Provence-Alpes-Côte d'Azur) et animé par l'ARBE, le label régional Territoire durable, une Cop d'avance a pour objectif **d'identifier, accompagner et valoriser les collectivités qui s'engagent dans la transition écologique à travers une démarche locale et transversale de développement durable** et ainsi leur permettre **de développer leur engagement.** Le label les invite à s'engager dans un processus d'amélioration continue en fonction des spécificités locales.

Ce label permet de décliner au niveau local les Objectifs de Développement Durable de l'Agenda 2030 et les ambitions du plan climat régional 2^e génération « Gardons une Cop d'avance ».

CONTACTS PRESSE

ARBE – Alexandra Acca – a.acca@arbe-regionsud.org - 07 63 77 48 70 / Audrey Glorian – a.glorian@arbe-regionsud.org - 06 03 10 67 13
ACCES PRESSE – Sylvie Tarquini - starquini@accespresse.fr - 06 24 28 57 47 / Anne Kramel - akramel@accespresse.fr - 06 25



Label TERRITOIRE DURABLE, UNE COP D'AVANCE
Les lauréats de la 6^e édition (2024)

4 niveaux de récompense

Composé d'un jury d'experts* le label *Territoire durable, une Cop d'avance* apprécie le niveau de maturité et de cohérence de la démarche locale de développement durable d'un territoire à **travers l'analyse de plusieurs critères** :

- **L'intégration des enjeux de développement durable dans les politiques publiques, le fonctionnement et les services de la collectivité** à travers l'analyse des 5 axes du questionnaire de candidature :
 1. ENGAGEMENT, GOUVERNANCE & PILOTAGE
 2. MOBILISATION & EXEMPLARITÉ INTERNE
 3. MOBILISATION & PARTICIPATION EXTERNE
 4. COMMUNICATION EXTERNE
 5. SENSIBILISATION DES PUBLICS
- **La cohérence globale de la démarche de développement durable du candidat** au regard des enjeux locaux et de la démarche d'amélioration continue, de l'articulation entre les échelons territoriaux et de l'approche transversale des politiques publiques croisant les enjeux environnementaux, sociaux et économiques.

Le label compte 4 niveaux de récompense ; le niveau 4 est le plus exemplaire.

Lorsqu'une collectivité atteint le plus haut niveau 4 du label, c'est que la démarche locale de développement durable a été saluée d'exemplaire par le jury au regard des enjeux locaux, des actions déployées, de l'engagement politique. Mais même en ayant obtenu un niveau 4, il est attendu de la collectivité lauréate qu'elle poursuive le renforcement de son engagement de manière continue car des pistes d'amélioration sont toujours identifiées.

Et pour les collectivités qui n'atteignent pas encore le niveau 1, une reconnaissance « Territoire engagé » est allouée si un engagement encourageant a été démontré, c'est une première marche vers le label qui invite les territoires à concrétiser leur engagement pour une politique globale de développement durable.

* Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) • Région Sud • Agence régionale de la biodiversité et de l'environnement (ARBE) • Parcs naturels régionaux (Parc naturel régional de la Sainte-Baume pour l'édition 2024) • Union régionale des CPIE de Provence-Alpes-Côte d'Azur • CPIE Côte Provençale • CPIE du Pays d'Aix • Opus-CPIE du Pays de Vaucluse • CPIE Iles de Lérins et Pays d'Azur • CPIE Rhône-Pays d'Arles



Label TERRITOIRE DURABLE, UNE COP D'AVANCE
Les lauréats de la 6^e édition (2024)

NIVEAU 4 • 6^e édition du label

Pas de lauréat de niveau 4 pour cette 6^e édition

NIVEAU 3 • 6^e édition du label

Commune Collobrières [83] : Labellisation de 2021 renouvelée avec progression d'un niveau.

Commune de Puyloubier [13] : Labellisation de 2021 renouvelée avec progression d'un niveau.

Commune de Saint-Vallier-de-Thiery [06] : Labellisation de 2021 renouvelée avec progression d'un niveau

Commune de Mallemort [13] : Labellisation de 2021 renouvelée avec progression d'un niveau

Commune de Velaux [13] : Labellisation de 2021 renouvelée avec progression d'un niveau

Commune de Martigues [13] : Labellisation de 2021 renouvelée avec progression d'un niveau

Commune de Saint-Chamas [13] : première candidature

NIVEAU 2 • 6^e édition du label

Commune la Seyne-sur-Mer [83] : Labellisation de 2021 renouvelée avec progression d'un niveau

Commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône [13] : Labellisation de 2021 renouvelée avec progression d'un niveau

Commune de Saint-Cannat [13] : Labellisation de 2021 renouvelée avec progression d'un niveau

Commune de Saint-Cyr-sur-Mer [83] : Labellisation de 2021 renouvelée avec maintien du niveau 2

Commune de Cagnes-sur-Mer [06] : Labellisation de 2021 renouvelée avec maintien du niveau 2

Commune de La Fare-les-Oliviers [13] : Labellisation de 2019 renouvelée avec maintien du niveau 2

Communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence [84] : première candidature

NIVEAU 1 • 6^e édition du label

Commune de Saint-Mitre-les-Remparts [13] : Obtention du niveau 1 après avoir été reconnu « territoire engagée en 2021 »

Commune de Roquebrune-sur-Argens [83] : Obtention du niveau 1 après avoir été reconnu « territoire engagée en 2021 »

Commune de Salernes [83] : Obtention du niveau 1 après avoir été reconnu « territoire engagée en 2021 »

Commune d'Aubagne [13] : Labellisation de 2019 renouvelée avec maintien du **niveau 1**

Commune de Cuers [83] : première candidature

Commune de Sorgues [84] : première candidature



Label TERRITOIRE DURABLE, UNE COP D'AVANCE
Les lauréats de la 6^e édition (2024)

Commune de Châteauneuf-les-Martigues [13] : première candidature

Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette [13] : première candidature



Label TERRITOIRE DURABLE, UNE COP D'AVANCE
Les lauréats de la 6^e édition (2024)

Collectivités, engagez-vous dans la transition écologique !

CANDIDATEZ À LA 7^e ÉDITION DU LABEL REGIONAL "TERRITOIRE DURABLE - UNE COP D'AVANCE"

À vos agendas

Pré-inscriptions: **jusqu'au 15 novembre 2024**

Date limite de dépôts des dossiers de candidature pour les nouveaux candidats : **28 février 2025**

Visites sur le terrain des nouveaux candidats : mars avril 2025

Délibération du jury : juillet 2025

Qui peut participer ?

L'ensemble des collectivités de Provence-Alpes-Côte d'Azur et leurs groupements, quel que soit leur niveau d'engagement dans la transition écologique.

5 bonnes raisons de candidater

1. Valoriser son engagement politique dans une démarche locale de développement durable et les actions de la collectivité
2. Évaluer le niveau d'engagement de sa collectivité en vue de l'améliorer
3. Rejoindre la communauté de collectivités engagées pour bénéficier de conseils, outils, retours d'expériences
4. Fédérer ses services en interne
5. Faciliter l'obtention de financements publics

*** NOUVEAUTÉ ***

MOTIVÉ MAIS PAS ENCORE PRÊT ?

SIGNEZ L'ACTE D'ENGAGEMENT TERRITOIRE DURABLE ET DONNEZ VOUS 3 ANS POUR OBTENIR LE LABEL

Il est dorénavant possible pour un territoire désireux d'intégrer le dispositif TERRITOIRE DURABLE, UNE COP D'AVANCE, mais dont la démarche locale de développement durable ne serait pas encore assez mature, de signer L'ACTE D'ENGAGEMENT TERRITOIRE DURABLE.

En signant cet acte d'engagement, le signataire est reconnu « Territoire engagé ». A ce titre, il rejoint la *Communauté régionale des territoires durables* et un délai de 3 ans lui est accordé pour mettre en place les prérequis (10 actions et 1 projet transversal) qui lui permettront d'obtenir, au minimum, le niveau 1 du label.

En bref, cette nouvelle procédure permet à la collectivité de se donner le temps de construire sa démarche tout en rejoignant une dynamique régionale et en valorisant son engagement sans attendre !

Formulaire de pré-inscription et questionnaire de candidature sont à retrouver sur www.arbe-regionsud.org



Label TERRITOIRE DURABLE, UNE COP D'AVANCE
Les lauréats de la 6^e édition (2024)

Palmarès complet des éditions 2018, 2019, 2021, 2022, 2023 et 2024

Niveau 4

Miramas (13), Avignon (84), Métropole Nice-Côte d'Azur (06), Mouans-Sartoux (06).

Niveau 3

Aix-en-Provence (13), Le Cannet-des-Maures (83), Septèmes-les-Vallons (13), Les Arcs-sur-Argens (83), Pôle d'équilibre territorial et rural du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras (05), Cannes (06), Châteaurenard (13), Volonne (04), Venelles (13), Collobrières (83), Puyloubier (13), Saint-Vallier-de-Thiery (06), Mallemort (13), Velaux (13), Martigues (13), Saint-Chamas (13).

Niveau 2

Néoules (83), Communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse (84), Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles (13), Pays de Serre-Ponçon Ubaye Durance (04-05), La Fare-les-Oliviers (13), Jouques (13), La Croix-Valmer (83), Communauté de communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse (84), Communauté d'agglomération du Grand Avignon (84), Communauté de communes de Serre-Ponçon (05), Peyrolles-en-Provence (13), Carpentras (84), Cagnes-sur-Mer (06), Saint-Cyr-sur-Mer (83), Port-Saint-Louis-du-Rhône (13), Saint-Cannat (13), La Seyne-sur-Mer (83), Communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence (84).

Niveau 1

Communauté d'agglomération Estérel Côte d'Azur (83), Gréasque (13), Les Pennes- Mirabeau (13), Brignoles (83), Châteauneuf-de-Gadagne (84), Communauté de communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon (04), Bouc Bel Air (13), Barjols (83), Aubagne (13), Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette (13), Châteauneuf-les-Martigues (13), Saint-Mitre-les- Remparts (13), Roquebrune-sur-Argens (83), Salernes (83), Cuers (83), Sorgues (84).

Reconnaissance "territoire engagé"

Villedieu (84), Mirabeau (84), Méounes-lès-Montrieux (84), Pélissanne (13), Villeneuve-Loubet (06), Sisteron (04)



Label TERRITOIRE DURABLE, UNE COP D'AVANCE
Les lauréats de la 6^e édition (2024)

Bouches-du-Rhône [13]

3 nouveaux territoires primés et 9 renouvellements de labellisation

Commune de Saint-Chamas

8 700 habitants • Niveau 3

[Première candidature]

Une première candidature pour la commune de Saint-Chamas qui atteint le niveau 3 du label.

La collectivité est engagée depuis plusieurs années dans une démarche de réflexion autour du développement durable, comme l'illustre la création de son Agenda 21 en 2010. La nouvelle équipe municipale arrivée en 2014 a recentré la démarche sur la biodiversité et les espaces naturels en s'engageant dans la reconnaissance « Territoire engagé pour la nature ». La collectivité a d'ailleurs obtenu en 2022 le prix « Capitale française pour la biodiversité » dans la catégorie « moins de 20 000 habitants ». Un poste de chargé de mission transition écologique et transversalité a été créé en 2023 pour approfondir la démarche de développement durable de la collectivité qui s'avère déjà pleinement systémique et transversale, tout comme le sont les actions menées.

Actions ayant retenu l'attention du jury

- Abécédaire de la transition écologique réalisé par toute l'équipe municipale
- Charte d'écoresponsabilité des agents de la commune
- Démarche municipale de structuration et de transversalité de son action locale
- **Charte pour les artisans, commerces et entreprises écoresponsables**
- **Réflexion multi-acteurs (Conseil municipal des jeunes, Mairie, école maternelle, maison de retraite) autour de la création d'un jardin public intergénérationnel et multisensoriel sur une friche industrielle**
- **Mise en place d'un budget participatif en 2023 qui permet aux habitants de proposer et de voter pour un projet pour leur ville**

Projets à venir

- Construction d'une école maternelle avec une cour végétalisée et équipée de panneaux photovoltaïques
- Développement des modes de déplacement doux
- Structuration de la politique de réduction des déchets

Commune de Châteauneuf-les-Martigues

17 883 habitants • Niveau 1

[Première candidature]

La commune de Châteauneuf-les-Martigues est engagée depuis plusieurs années sur différents axes de la transition



Label TERRITOIRE DURABLE, UNE COP D'AVANCE
Les lauréats de la 6^e édition (2024)

écologique, comme le montre la création d'un service « Environnement et sauvegarde des populations » dès 2017. Depuis 2020, un nouveau tournant a été pris et la collectivité s'est engagée dans une restructuration interne plus transversale, ainsi que dans la création de plans d'actions sur l'énergie, les déchets et la biodiversité. En 2024, la commune a décidé de candidater au label « Territoire durable – Une Cop d'avance » pour l'aider à poursuivre la structuration de son action locale tout en fédérant ses services.

Actions ayant retenu l'attention du jury

- Systématisation de bonnes pratiques en matière d'achat public durable (exemple : chaque achat fait l'objet d'une analyse du besoin « demande d'opportunité » pour s'assurer de sa pertinence)
- Démarche de la collectivité sur une organisation interne transversale
- Trois plans communaux structurés : gestion des déchets, management de l'énergie, pour la biodiversité
- Démarche de la collectivité en matière d'impacts du numérique au sein de son administration
- Jardins pédagogiques dans les écoles avec les seniors

Projets à venir

- Acquisition d'un éco digesteur, une nouvelle étape vers une restauration collective durable
- Déploiement de jardins collectifs entre nature et agriculture
- Étude sur la désimperméabilisation d'une cour d'école municipale
- Déploiement d'une démarche d'amélioration continue visant à réduire les impacts environnementaux, sociaux et économiques du numérique

**Communauté d'agglomération Arles-Crau-Camargue-
Montagnette**

84 893 habitants • Niveau 1 [Première candidature]

Territoire composé de 6 communes représentant près de 85 000 habitants, la communauté d'agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette obtient le niveau 1 du label pour sa première candidature. Bien que récent, l'engagement de l'intercommunalité en faveur du développement durable est déjà structuré par différents documents clés (Projet de territoire, le Contrat de Relance et de Transition écologique (CRTE) et le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) adossé au Schéma de cohérence territoriale (SCOT)) ce qui en fait un axe majeur de la politique de l'intercommunalité. Sa dynamique est pilotée par une Commission « Eau et développement durable » ainsi que par un poste de chargé de mission créé en 2021. L'intercommunalité a souhaité réactualiser son Projet de territoire en 2023 afin de faire de la transition écologique le fil rouge de sa politique.

Actions ayant retenu l'attention du jury

- Plan Climat Air-Energie-Territorial (PCAET) adossé au Schéma de cohérence territoriale (SCOT) pour une meilleure articulation des deux documents
- Démarche aboutie de co-construction du projet de territoire avec de nombreux partenaires
- Démarche intercommunale sur ses projets « VRAC – Vers un Réseau d'Achat en Commun » et « Eau des villes eau



Label TERRITOIRE DURABLE, UNE COP D'AVANCE
Les lauréats de la 6^e édition (2024)

des champs »

Projets à venir

- Collecte hippomobile des objets encombrants
- Projet VRAC - Vers un Réseau d'Achat en Commun
- Projet « Eau des villes, eau des champs » des citoyens mobilisés aux côtés des acteurs de l'eau et des élus du territoire
- Renforcement de l'animation de la démarche de développement durable de l'intercommunalité (évolution de la mission actuelle en un service ou une direction dédiée)

Commune de Velaux

8 689 habitants • Niveau 3

[Renouvellement de label]

La commune de Velaux, lauréate du niveau 2 en 2021, progresse pour atteindre en 2024 le niveau 3 du label. La collectivité déploie de longue date une politique publique rationnelle et structurée. La nouvelle municipalité a lancée en 2020 son programme Velaux Aventure Citoyenne. La transition écologique y est un enjeu central, systémique et transversal. Le travail de structuration mené par la collectivité autour de la transition écologique en mobilisant les acteurs locaux, le portage politique qui est assuré, conjointement à une organisation transversale remarquable permet à la collectivité d'intégrer le développement durable au centre de son action locale.

Actions ayant retenu l'attention du jury

- Démarche communale en matière d'alimentation durable avec la définition d'un projet alimentaire de référence
- Démarche communale en faveur de l'écomobilité (plan vélo communal, les travaux d'aménagement piéton et personnes à mobilité réduite, les actions de sensibilisation auprès des écoles et du grand public)
- Plan de sobriété et d'efficacité énergétique des bâtiments communaux
- Démarche interne exemplaire en matière de management de la transition (Organisation interne transversale exemplaire, formation des agents, gouvernance et pilotage de la transition)
- Chèques cadeaux des agents à destination des entreprises du territoire

Projets à venir

- Poursuite de la démarche engagée en matière d'alimentation durable avec pour objectif de dépasser les attentes de la loi EGALIM
- Poursuite de la démarche engagée en faveur de l'écomobilité
- Développement des énergies renouvelables sur la commune pour tendre vers une partie d'autoconsommation
- Poursuite de la démarche interne de management de la transition



Label TERRITOIRE DURABLE, UNE COP D'AVANCE
Les lauréats de la 6^e édition (2024)

Commune de Saint-Mitre-les-Remparts

5 947 habitants • Niveau 1

[Renouvellement de label]

La commune de Saint-Mitre-les-Remparts reconnue « territoire engagé » dans le label en 2021, obtient cette année le niveau 1 du label. Le programme de mandat tourné autour d'une « vie de village », ainsi que la candidature au label « Territoire durable, une Cop d'avance » en 2021 marquent l'entrée de la collectivité dans cet engagement. Depuis, la collectivité s'attache à s'engager dans d'autres dispositifs volontaires pour continuer à nourrir et développer son ambition : Plan de Mobilisation des Communes pour le Climat de la Métropole Aix-Marseille-Provence, et prochainement le Plan d'accélération pour la transition écologique du Département des Bouches-du-Rhône. En interne, elle s'est organisée pour assurer l'animation de cette dynamique en créant un pôle « Projets, modernisation et cadre de vie », au sein duquel un poste, rattaché à la direction générale des services, travaille à temps partiel sur ces sujets de transitions.

Actions ayant retenu l'attention du jury

- Mobilisation des agents sur la consommation énergétique des bâtiments municipaux en partenariat avec l'Agence Locale de l'Energie et du Climat
- Engagement dans une démarche globale de rénovation énergétique du patrimoine communal
- Organisation de la Semaine de la citoyenneté depuis 2021, un évènement grand public multithématique levier de sensibilisation au développement durable

Projets à venir

- Engagement dans un plan d'actions relié au Plan de mobilisation des communes pour le climat de la Métropole Aix-Marseille-Provence
- Déploiement d'un plan d'action pour lutter contre le gaspillage alimentaire dans la restauration scolaire
- Opération de végétalisation et réaménagement apaisé de la Place Neuve / Renaturation du centre historique

Commune de Saint-Cannat

6000 habitants • Niveau 2

[Renouvellement de label]

La commune de Saint-Cannat, lauréate du niveau 1 en 2021, progresse d'un niveau pour atteindre en 2024 le niveau 2 du label. Après s'être impliquée entre 2010 et 2013 dans la définition d'un projet de développement durable, et dans la continuité de la Charte Développement Durable du Pays d'Aix, la commune a déployé des actions notamment sur le champ



Label TERRITOIRE DURABLE, UNE COP D'AVANCE
Les lauréats de la 6^e édition (2024)

de l'énergie. La collectivité a ensuite cherché à apporter plus de cohérence à son action publique en se dirigeant vers une démarche globale de développement durable en s'appuyant sur le label « Territoire durable, une Cop d'avance ».

Actions ayant retenu l'attention du jury

- Les jardins partagés du Budeou
- Démarche de sensibilisation des habitants et des associations à réduction des déchets
- Actions de mise en valeur pédagogique de la biodiversité locale
- Démarche interne de la commune en matière d'efficacité énergétique
- Projet de réhabilitation d'une friche industrielle en pôle culturel, social et durable réfléchi dans une démarche de concertation
- Éco-conditionnalité des subventions pour les associations

Projets à venir

- Développement des énergies renouvelables sur le territoire communal
- Réalisation d'un "schéma directeur d'utilisation des eaux naturelles et des eaux à réutiliser"
- Projet de réhabilitation d'une friche industrielle en pôle culturel, social et durable réfléchi dans une démarche de concertation

Commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône

8 534 habitants • Niveau 2

[Renouvellement de label]

Lauréate du niveau 1 en 2021, la commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône progresse sur cette édition pour atteindre le niveau 2 du label. Cette progression félicite les avancées notables de la collectivité en matière de structuration de sa stratégie de développement durable, qui a donné lieu à de multiples actions dans différents domaines. Une dynamique municipale qui s'est d'abord inscrite dans le cadre du Plan climat territorial du Syndicat d'agglomération nouvelle Ouest Provence lancé en 2014, puis, plusieurs démarches sont par la suite venues structurer la vision communale (en 2019 le programme d'aménagement et de développement durable, et la révision du Plan local d'urbanisme ; en 2020 une OAP de la presqu'île Mazet et le pourtour du port et label « Accueil Vélo », en 2023 dispositif "Petites villes de demain").

Actions ayant retenu l'attention du jury

- Structuration exemplaire de la stratégie communale de développement durable
- Diagnostic énergétique communal suivi d'actions de sobriété énergétique
- Démarche d'écoresponsabilité de la commune en matière de déchets : de la réduction du gaspillage alimentaire aux actions de tri
- Mise en place d'une rubrique développement durable dans une communication interne diffusée chaque mois aux agents de la collectivité



Label TERRITOIRE DURABLE, UNE COP D'AVANCE
Les lauréats de la 6^e édition (2024)

- Projet WINDTECH Méditerranée en partenariat avec la Région Sud et la Métropole Aix-Marseille-Provence, un pôle technique pour les nouveaux métiers du vent et de l'éolien off-shore
- Partenariat avec le Festival de la Camargue

Projets à venir

- Démarche communale pour développer la place du vélo
- Démarche communale globale pour favoriser la nature en ville
- Plan d'actions pour susciter l'adhésion du plus grand nombre aux enjeux du développement durable

Commune de La Fare-les-Oliviers

8 800 habitants • Niveau 2

[Renouvellement de label]

La commune de La Fare-les-Oliviers conserve le niveau 2 de son label. La collectivité s'est engagée dans une démarche d'Agenda 21 local en 2008 en recrutant les ressources humaines nécessaires à son animation. Cette démarche structurante et stratégique a permis une acculturation de la collectivité aux enjeux du développement durable, et a ensuite laissé place à une phase opérationnelle pour réaliser le plan d'actions initiale qui a été enrichi de nouveaux projets. La collectivité entend désormais préciser sa vision municipale en travaillant, de manière collective et participative, à un projet prospectif où le développement durable trouvera toute sa place.

Actions ayant retenu l'attention du jury

- Aménagement d'une cours « Oasis » à l'école Maternelle Paul Doumer
- Création d'un Refuge LPO (Ligue de Protection des Oiseaux) au Bassin de la Pomme de Pin avec cycles d'animations pédagogiques
- Démarche intercommunale avec des communes voisines sur la mobilité avec un projet de pôle multimodal dans le cadre d'une démarche multi partenariale (Métropole Aix-Marseille-Provence/ Vinci)
- Création en cours d'une aire terrestre éducative en bord de l'Arc.
- Reconnaissance Territoire Engagé pour la Nature avec un plan d'actions dédié aux enjeux de biodiversité

Projets à venir

- Plan de circulation favorable aux modes de déplacements doux
- Mise en Place d'un Atlas communal de la Biodiversité
- Désimperméabilisation du parvis du Groupe Scolaire Paul Doumer



Label TERRITOIRE DURABLE, UNE COP D'AVANCE
Les lauréats de la 6^e édition (2024)

Commune d'Aubagne

45 711 habitants • Niveau 1

[Renouvellement de label]

La commune d'Aubagne conserve le niveau 1 de son label obtenu en 2019. Après avoir lancé en 2019 une démarche politique intitulée "Écologie positive", marquant une nouvelle orientation municipale, un premier travail de diagnostic des actions de la collectivité en matière de développement durable a été réalisé. La création d'une délégation et d'une commission politique dédiée aux enjeux de transition écologique a permis d'assurer le pilotage de cette ambition municipale. Dorénavant, la collectivité entend construire prochainement un « Plan de Transition Écologique » en concertation avec les différents acteurs de son territoire afin de préciser sa feuille de route.

Actions ayant retenu l'attention du jury

- Rédaction d'un rapport annuel de développement durable (démarche volontaire)
- Actions de sensibilisation auprès du grand public (« un arbre, un enfant », Nettoyons le Sud)
- Plan de rénovation énergétique des bâtiments municipaux
- Compteurs d'eau intelligents installés chez 90 % des aubagnais
- Restauration collective responsable, Programme "De la Graine à l'assiette"
- Projet Éducatif de Territoire
- Augmentation de 60 à 70 % la part d'espaces naturels et agricoles préservés au Plan local d'urbanisme

Projets à venir

- Définition d'un *Plan de transition écologique* de manière concertée, articulée avec les stratégies métropolitaine, départementale et régionale, ambitieux, chiffré et mesurable
- Réalisation de son Bilan Carbone
- Programme de végétalisation des écoles municipales
- Renaturation des berges de l'Huveaune
- Démarche intercommunale du développement du vélo avec la ville voisine de Gémenos

Commune de Puyloubier

1895 habitants • Niveau 3

[Renouvellement de label]

Déjà lauréate du niveau 2 du label depuis 2021, la commune de Puyloubier progresse cette année en obtenant le niveau 3. Un niveau qui vient récompenser un dynamisme municipale constant en matière de réponses locales à apporter aux enjeux de transition écologique. La collectivité est engagée depuis de nombreuses années sur plusieurs axes du développement durable, notamment sur les enjeux d'aménagement urbain et de gestion foncière. La dynamique en faveur d'une démarche globale de développement durable est, elle, enclenchée depuis 2020. Elle s'est par la suite structurée en s'appuyant sur le label « Territoire



Label TERRITOIRE DURABLE, UNE COP D'AVANCE
Les lauréats de la 6^e édition (2024)

« durable, une Cop d'avance » et en créant une commission politique Développement Durable, aujourd'hui bien implantée et qui joue un rôle pivot sur l'ensemble des sujets de l'action municipale.

Actions ayant retenu l'attention du jury

- Développement de la nature en ville et prise en compte de la nature dans tous les projets d'aménagement
- Politique culturelle et sociale remarquable : enrichissement et diversification continue de l'offre culturelle gratuite de la commune
- Création de jardins partagés
- Politique foncière exemplaire
- Vision globale du développement durable, structurée de manière transversale

Projets à venir

- Développement de l'exemplarité en interne
- Renaturation de la cour de l'école élémentaire
- Aménagement de l'esplanade des Vertus

Commune de Martigues

48 188 habitants • Niveau 3

[Renouvellement de label]

Après avoir obtenu le niveau 2 du label en 2021, la commune de Martigues progresse et atteint le niveau 3 cette année. La commune a en effet renforcé son engagement en s'attachant, notamment, à structurer sa démarche locale de développement durable. Une dynamique amorcée en 2019 avec la création, dans son organisation interne, d'une direction « Environnement et Développement durable » et qui est venue se préciser en 2020 avec un projet de mandat « Ville durable ». La commune a poursuivi le diagnostic de son territoire en lien avec ses élus, ses agents et ses habitants. Forte de cette connaissance, elle a acté, par une délibération d'avril 2021, les contours d'une stratégie de transition écologique globale et transversale, ainsi que la gouvernance et le pilotage de celle-ci. Le plan d'actions est désormais en cours de définition.

Actions ayant retenu l'attention du jury

- Structuration en cours de la stratégie développement durable de manière transversale
- Pérennisation de la Commission Ville Durable et du Conseil Local Ville Durable
- Mise en œuvre transversale d'une démarche d'achats publics responsables (SPASER)
- Bilan d'émission de Gaz à effets de serre interne et hiérarchisation des actions qui en découlent
- Manifestation « Les Printemps » lancée en 2021 pour sensibiliser habitants et agents aux enjeux environnementaux
- Démarche de participation citoyenne pour un projet phare (réaménagement de la Place des Aires)
- Rénovation des locaux de la ferme pédagogique et de la ferme Mandine avec la volonté de travailler avec des



Label TERRITOIRE DURABLE, UNE COP D'AVANCE
Les lauréats de la 6^e édition (2024)

matériaux biosourcés et locaux

Projets à venir

- Création d'un Atlas populaire de la Biodiversité Communale de la ville de Martigues
- Désimperméabilisation et végétalisation de la cour de l'école élémentaire Toulmond
- Démarche de concertation citoyenne sur un projet d'aménagement phare « Réinventons ensemble la Place des Aires »

Commune de Mallemort

6 200 habitants • Niveau 3

[Renouvellement de label]

La commune de Mallemort obtient le niveau 3 après avoir été lauréate du niveau 2 en 2021. Sa démarche de transition écologique reste dynamique, ambitieuse mais aussi fédératrice en mobilisant largement ses agents en interne autour d'une dynamique transversale, mais aussi ses habitants et associations locales dont les avis sont pris en compte dans la réflexion et la mise en place des projets. L'engagement politique de la commune qui a été affirmé en 2014, s'est par la suite structuré en 2020 en signant le « Pacte pour la Transition du Pays Salonais ». La collectivité s'est par la suite engagée dans d'autres dispositifs structurants comme la reconnaissance « Territoire engagé pour la nature » ou le label « Territoire durable, une Cop d'avance ».

Actions ayant retenu l'attention du jury

- Création d'un comité environnement (élus, citoyens, associations et agents) pour animer la démarche communale
- Mise en place d'un plan communal de végétalisation
- Création d'une plateforme numérique « Objectif TERRE »
- Construction de logements en habitat participatif
- Démarche communale en matière de développement de l'agriculture locale (identification des propriétaires agricoles ; création du comité agriculture/ arrosage ; règlement sur l'accès à l'eau ; poursuite du suivi des ventes agricoles avec la SAFER ; poursuite de la mise à disposition gratuite du point de vente agricole ; poursuite de l'entretien des canaux d'irrigation ; favoriser l'installation de jeunes agriculteurs ; baux à ferme pour terrains communaux et agriculteurs).
- Démarche en matière de sensibilisation avec les écoles et la restauration collective
- Démarche d'extinction nocturne (concertation locale pour acceptation avec test par secteur, balisage)

Projets à venir

- Définition d'un Plan communal de mobilité durable pour développer l'usage du vélo
- Création d'un Atlas de la biodiversité communale
- Création d'une Maison de santé pluridisciplinaire
- Définition d'un plan d'actions sur la biodiversité au travers du label « Territoire Engagé pour la Nature »
- Désimperméabilisation des cours d'école du territoire



Label TERRITOIRE DURABLE, UNE COP D'AVANCE
Les lauréats de la 6^e édition (2024)



Label TERRITOIRE DURABLE, UNE COP D'AVANCE
Les lauréats de la 6^e édition (2024)

Var [83]

1 nouveau territoire primé et 5 renouvellements de labellisation

Commune des Cuers

13 000 habitants • Niveau 1

[Première candidature]

Il s'agit d'une première candidature pour la commune de Cuers qui obtient le niveau 1 du label. La collectivité s'est engagée récemment dans une démarche de transition écologique, notamment après qu'elle ait enregistré le record national de température en juin 2022. Elle s'engage ainsi sur plusieurs enjeux et plus particulièrement sur les enjeux relatifs à l'eau et au climat. Les actions réalisées sont déployées dans le cadre de démarche structurées (schémas directeurs, plans d'actions, etc.), ce qui est gage d'efficacité, lisibilité et pérennité.

Actions ayant retenu l'attention du jury

- Création d'un salon « Ville basse température l'été »
- Mise en place d'un schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER) de manière volontaire
- Schéma directeur « Ville basse température l'été »

Projets à venir

- Réhabilitation et extension de l'école Jean Jaurès en visant le label Bâtiment Durable Méditerranéen
- Plan d'arborisation 2024-2027
- Organisation d'un salon professionnel "ville basse température l'été"

Commune de Roquebrune-sur-Argens

14 459 habitants • Niveau 1

[Renouvellement de label]

La commune de Roquebrune-sur-Argens a renforcé sa démarche de développement durable et obtient donc le niveau 1 du label à l'occasion du renouvellement de sa candidature. La commune fait preuve d'un dynamisme certain en déployant des démarches structurantes sur différents enjeux qui viennent nourrir l'action communale en matière de transition écologique : reconnaissance Territoire engagé pour la nature, Charte régionale Zéro déchet plastique, Label régional Territoire durable, une Cop d'avance, Aires éducatives, etc.



Label TERRITOIRE DURABLE, UNE COP D'AVANCE
Les lauréats de la 6^e édition (2024)

Actions ayant retenu l'attention du jury

- Dynamisme municipal en matière de structuration des documents d'urbanisme (premier plan local d'urbanisme approuvé en 2022), gages d'une vision prospective pour un développement local durable.
- Valorisation et aménagement des berges du lac de l'ARENA
- Aménagement de sentiers nature dans un objectif de développement du tourisme de nature

Projets à venir

- Désimpermeabilisation et renaturation des cours d'école du groupe scolaire Jean Janin et Joséphine Blay
- Création d'un itinéraire cyclable pour reconnecter un quartier au centre-village
- Création d'un aménagement piétonnier pour les scolaires
- Création d'une Maison du terroir intercommunal avec hébergement touristique.

Communauté de Salernes

3 771 habitants • Niveau 1

[Renouvellement de label]

L'engagement de Salernes en faveur du développement durable est récent et a été impulsé par la nouvelle municipalité qui affiche une ambition dynamique, en s'inscrivant dans des démarches et des projets de territoire structurants. Depuis sa première candidature en 2021 au label « Territoire durable, une Cop d'avance », la collectivité a su mettre en place différentes actions et poursuivre sa démarche de transition. Le niveau 1 du label obtenu cette année par la collectivité vient saluer cette progression.

Actions ayant retenu l'attention du jury

- Rénovation énergétique de l'Hôtel de Ville
- Déploiement d'un Plan de gestion de la ressource en eau en partenariat avec le Syndicat mixte de l'Argens
- Dynamisme communale en matière de mobilisation des acteurs locaux et acteurs ressources externes

Projets à venir

- Désimpermeabilisation de la cour d'école Jean Courtin en partenariat avec le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE)
- Rénovation énergétique de l'école Jean Courtin
- Désimpermeabilisation de pieds d'arbres des places et parkings



Label TERRITOIRE DURABLE, UNE COP D'AVANCE
Les lauréats de la 6^e édition (2024)

Commune de La Seyne-sur-Mer

62 999 habitants • Niveau 2

[Renouvellement de label]

La commune de la Seyne-sur-Mer, plus importante commune de cette édition par sa taille (près de 63 000 habitants), a continué d'enrichir sa démarche locale de développement durable et obtient donc cette année le niveau 2 du label. C'est en 2015 qu'a débuté l'engagement municipal en la matière, d'abord en travaillant plus particulièrement sur les enjeux de l'énergie et de la biodiversité. Elle s'attache depuis à étoffer son action locale en intégrant d'autres enjeux comme celui de l'alimentation durable. Par ailleurs, la collectivité s'est donné les moyens de ses ambitions en mettant en place un portage politique fort (première adjointe au Maire déléguée à l'Environnement et au Développement durable) et un pilotage administratif tout aussi important (création d'une Direction de la transition écologique avec trois équivalents temps plein).

Actions ayant retenu l'attention du jury

- Politique communale en matière de foncier agricole
- Création d'évènements grand public festifs et populaires pour sensibiliser aux enjeux de préservation de la biodiversité et au développement durable (Salon « Printemps au jardin », Salon apicole « Abeilles en Seyne », Salon des « plantes extraordinaires et des légumes oubliés »)
- Programme de renouvellement urbain « Redonnons des couleurs au centre-ville »
- Démarche en cours vers une restauration collective durable
- Création du sentier sous-marin de la Verne dans un objectif de sensibilisation à la biodiversité marine

Projets à venir

- Désimperméabilisation de trois cours d'écoles
- Remise en culture de parcelles communales nouvellement classées agricoles au plan local d'urbanisme (secteur Gaumin)
- Démarche de transition et d'efficacité énergétique des bâtiments communaux

Commune de Saint-Cyr-sur-Mer

12 000 habitants • Niveau 2

[Renouvellement de label]

La commune de Saint-Cyr-sur-Mer conserve le niveau 2 de son label obtenu en 2021. La collectivité s'est engagée en 2010



Label TERRITOIRE DURABLE, UNE COP D'AVANCE
Les lauréats de la 6^e édition (2024)

dans un Agenda 21 et dans une stratégie de développement durable en 2013. Elle a déployé de nombreuses actions, s'implique et expérimente des opérations innovantes en matière de développement durable. La collectivité a désormais la volonté de restructurer une politique globale de développement durable et s'est organisée pour y parvenir en lançant une dynamique plus partagée et transversale avec la mise en place d'une gouvernance dédiée à cette ambition et la création d'un poste dédié.

Actions ayant retenu l'attention du jury

- Orientation d'Aménagement et de Programmation « Nature en ville » intégré au plan local d'urbanisme pour structurer l'engagement de la commune en la matière
- Plan pluriannuel de rénovation énergétique des bâtiments municipaux avec existence d'un poste d'économiseur de flux en interne
- Création d'une brigade environnement à l'année pour lutter contre les atteintes à l'environnement et participer à la sensibilisation des publics.
- Vignoble municipal en régie certifié haute valeur environnementale, biologique et parcelles en biodynamie

Projets à venir

- Poursuivre des travaux de sobriété énergétique
- Poursuite des réalisations visant la renaturation de la ville
- Poursuivre de la mise en œuvre de la stratégie locale dédiée à la mobilité douce

Commune de Collobrières

1 997 habitants • Niveau 3

[Renouvellement de label]

L'obtention du niveau 3 du label par la commune de Collobrières vient féliciter un engagement certain en matière de démarche locale de développement durable. Dès 2010, des actions ont été entreprises notamment en matière de préservation et de valorisation de son territoire et de sa biodiversité. Elle obtient la distinction « Village nature » en 2018, une distinction renouvelée en 2023 sous le dispositif « Territoire engagé pour la nature ». En parallèle, en 2020, l'équipe municipale se lance dans la structuration d'une démarche intégrée de développement durable en créant une délégation « environnement ». Et après avoir candidaté une première fois au label « Territoire durable, une Cop d'avance » en 2021 (niveau 2) elle structure désormais sa stratégie en élaborant un Agenda 21 délibéré en 2022.

Actions ayant retenu l'attention du jury

- Structuration de la démarche par la mise en place d'un Agenda 21 local



Label TERRITOIRE DURABLE, UNE COP D'AVANCE
Les lauréats de la 6^e édition (2024)

- Travail exemplaire de prise en compte de la biodiversité dans le Plan local d'urbanisme
- Sensibilisation et mobilisation forte des habitants sur les enjeux de préservation de la biodiversité
- Remplacement de la chaudière fioul du groupe scolaire par une chaudière biomasse
- Réhabilitation de la station d'épuration avec compostage des roseaux et des boues pour une utilisation en agriculture
- Réhabilitation de trois appartements communaux dans une perspective de redynamisation du centre-ancien et d'insertion sociale.

Projets à venir

- Poursuivre les travaux de réhabilitation de l'école primaire (isolation thermique)
- Rénovation de l'éclairage public et des bâtiments communaux
- Soutenir l'Aire terrestre éducative de l'école Varenne



Label TERRITOIRE DURABLE, UNE COP D'AVANCE
Les lauréats de la 6^e édition (2024)

Vaucluse [84]

2 nouveaux territoires primés

Commune de Sorgues

19 176 habitants • Niveau 1

[Première candidature]

La commune de Sorgues obtient le niveau 1 du label pour sa première candidature. La collectivité avait lancé, dès 2009, la définition d'un Agenda 21 délibéré en 2015. Plusieurs démarches structurantes sont par la suite venues nourrir son engagement (Charte « Mon territoire s'engage : rivières et fleuves sans plastiques, reconnaissance « Territoire engagé pour la nature », dispositif « Petites villes de demain » avec son intercommunalité) et une commission « développement durable » a été créée en 2021. La réalisation des actions de l'Agenda 21 touchant à sa fin, la collectivité entend désormais redynamiser sa démarche en candidatant au label « Territoire durable, une Cop d'avance ».

Actions ayant retenu l'attention du jury

- Charte d'écoresponsabilité à destination de tous ses agents
- Démarche de consultation citoyenne pour élaborer un « diagnostic Jeunesse » (2019)
- Dispositif « Boutique à l'essai »
- Projet « Passeport pour l'adolescence »

Projets à venir

- Un projet de ville articulé autour d'une stratégie de structuration urbaine durable et éco-partagée.
- Développer la végétalisation de la ville en prenant en compte la renaturation dans tous les projets d'aménagement
- Promotion de la mobilité douce et facilitation de ses conditions (sensibilisation au vélo des scolaires et du grand public, infrastructures adaptées, espaces de réparation, etc.)

Communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence

20 473 habitants • Niveau 2

[Première candidature]



Label TERRITOIRE DURABLE, UNE COP D'AVANCE
Les lauréats de la 6^e édition (2024)

Il s'agit d'une première candidature pour la communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence qui obtient le niveau 2 du label. La démarche de transition écologique de cette intercommunalité, fédérant 8 communes et représentant un peu plus de 20 000 habitants, s'est structurée en 2021 autour d'un Contrat de relance et de transition écologique (CRTE), donnant lieu à un plan d'actions. L'engagement de la communauté de communes assuré au plus hauts niveaux politiques et administratifs ainsi que sa capacité à associer et mobiliser les acteurs du territoire permet la mise en œuvre d'une démarche territoriale transversale et pertinente.

Actions ayant retenu l'attention du jury

- Démarche intercommunale pour assurer un véritable travail d'articulation entre les différentes communes du territoire
- Accompagnement des communes du territoire sur les méthodes de concertation en lien avec la désimperméabilisation des écoles
- Convention pluriannuelle de partenariat avec l'association Université Populaire du Ventoux pour structurer la sensibilisation à la biodiversité des acteurs locaux (scolaires, viticulteurs, grand public) et accompagner les communes du territoire dans la prise en compte des enjeux environnementaux dans la gestion de leurs espaces verts.
- Mobilisation des acteurs externes (acteurs ressources, usagers du territoire) dans le déploiement des projets intercommunaux.

Projets à venir

- Création d'une déchetterie nouvelle génération répondant aux nouveaux usages et aux nouveaux besoins de la population (augmentation des filières REP (Responsabilité élargie des producteurs) et des tonnages, création d'un pôle de réemploi avec une ressourcerie comprenant un « Repair café » (espace de réparation d'objets) et une matériauthèque.
- Mise en œuvre du schéma directeur vélo
- Désimperméabilisation et renaturation de cinq cours d'écoles du territoire



Label TERRITOIRE DURABLE, UNE COP D'AVANCE
Les lauréats de la 6^e édition (2024)

Alpes-Maritimes [06]

2 renouvellements de labellisation

Commune de Cagnes-sur-Mer

52 000 habitants • Niveau 2

[Renouvellement de label]

La commune de Cagnes-sur-Mer confirme son engagement en faveur d'une politique locale de développement durable et conserve son niveau 2 obtenu en 2021. La culture du développement durable se développe depuis 1995 au sein de cette collectivité de plus de 50 000 habitants qui a formalisé et mis en œuvre un Agenda 21 locale entre 2008 et 2016, puis s'est par la suite, en 2020, engagée pour le Pacte pour la transition. Un historique qui permet aujourd'hui aux enjeux de la transition écologique d'être intégrés dans le fonctionnement de la collectivité et qui explique certainement aussi l'importante culture de la concertation pour enrichir la politique locale de transition écologique qui est dynamique et ambitieuse.

Actions réalisées ayant retenues l'attention du jury

- Désimperméabilisation de deux cours d'écoles, pensée dans une démarche d'amélioration continue et de duplication aux 17 écoles du territoire
- Rénovation du gymnase Jean Bouin qui devient la Maison des Sports avec un objectif ambitieux d'efficacité énergétique
- Adoption du Schéma directeur de la Cagne 2020-2040 pour la réalisation de la « Coulée bleue », des gorges à la mer
- Création d'un parc paysager sur le site de l'ancienne station d'épuration : Le Parc de la Méditerranée
- Projet d'écoquartier de la Villette, démonstrateur de la politique de développement durable et de démocratie participative
- Création de la Maison des projets pour structurer la démarche de concertation citoyenne autour des projets d'aménagement
- Dynamisme communal en matière de sensibilisation des scolaires et du grand public à la transition écologique

Projets à venir

- Mise en œuvre du Schéma Directeur de la Cagne 2020-2040
- Pôle d'échange multimodal porté par la SNCF et en partenariat avec la Métropole Nice Côte d'Azur.
- Création d'un écoquartier en cœur de ville
- Déploiement d'une formation à la transition écologique, en partenariat avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT), à destination de tous les chefs de service de la collectivité.



Label TERRITOIRE DURABLE, UNE COP D'AVANCE
Les lauréats de la 6^e édition (2024)

Commune de Saint-Vallier-de-Thiery

3 760 habitants • Niveau 3

[Renouvellement de label]

La commune de Saint-Vallier-de-Thiery progresse en obtenant le niveau 3 du label. Un niveau qui vient féliciter le dynamisme et l'engagement de la commune. Car si la commune s'est dotée, dès 2009, d'une Charte de l'environnement pour s'engager dans 10 domaines et 21 actions, elle s'investit désormais plus particulièrement sur les enjeux de l'énergie et de l'alimentation. Des axes de travail qu'elle a structurés avec des stratégies dédiées pour plus d'efficacité. En 2021, la collectivité obtient le niveau 2 du label « Territoire durable, Une Cop d'avance » et est, en parallèle, intégrée au dispositif « Petite Ville de Demain » via son intercommunalité, deux dispositifs qui viennent contribuer à la structuration et au développement de sa démarche de transition écologique.

Actions réalisées ayant retenues l'attention du jury

- Amélioration de l'offre de restauration collective et création d'un espace de maraîchage dédié
- Développement de mobilités actives
- Amélioration de la trame noire grâce à la rénovation de l'éclairage public
- Projet de Maison de l'alimentation et du développement durable (MADD)
- Projet sur les énergies renouvelables, avec un projet d'autoconsommation intégrale de la commune
- Projet alimentaire territorial exemplaire compte tenu la taille de la collectivité

Projets à venir

- Démarche communale en matière de nutrition santé et accessibilité sociale (développement de l'offre de l'épicerie sociale, lutte contre la sédentarité, etc.)
- Création et animation d'une Maison de l'Alimentation et Du Développement Durable (MADD)
- Mise en place d'une boucle d'autoconsommation collective d'énergie photovoltaïque pour l'ensemble des bâtiments communaux par la solarisation de la toiture de l'école du Collet de GASQ

